

**Développement des habitats inclusifs :  
le réseau Paralytic Cérébrale France s'engage dans la transformation de l'offre  
au bénéfice de l'inclusion des personnes en situation de handicap**

Le réseau de Paralytic Cérébrale France s'engage résolument dans la transformation de l'offre au bénéfice de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Deux de ses adhérents, l'ADIMC d'Ille-et-Vilaine et l'AIMCP de la Loire, viennent, en effet, d'être retenus au terme de différents appels à projets visant à développer 23 logements inclusifs à destination de personnes avec paralytic cérébrale (handicap à prédominance motrice). Ces logements viennent renforcer, de manière concrète, la dynamique d'inclusion sociale et de participation des personnes concernées. Paralytic Cérébrale France tient ainsi à saluer la création de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) qui pérennise le financement de ce nouveau modèle d'habitat.

Le réseau de Paralytic Cérébrale France a très tôt pris le virage inclusif en développant différents concepts sous la forme de places d'hébergement « hors les murs » ou d'habitats regroupés, sans compter les personnes en situation de handicap accompagnées, dans la vie ordinaire, par différents services d'aide à domicile.

« Le développement des habitats inclusifs constitue désormais une nouvelle étape de la transformation de l'offre au bénéfice de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Après le lancement de quelques projets pilotes comme celui, par exemple, de notre adhérent Altygo dans les Côtes d'Armor, Paralytic Cérébrale France a à cœur de soutenir le développement d'une offre nationale d'habitats inclusifs. » précise Jacky VAGNONI, Président de Paralytic Cérébrale France.

Dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement par les Agences Régionales de Santé et les Conseils départementaux, l'Association Départementale d'Ille-et-Vilaine (ADIMC d'Ille-et-Vilaine) et l'Association des Infirmités Motrices Cérébrales et Polyhandicapés de la Loire (AIMCP de la Loire) viennent d'être retenues pour le développement de 23 logements inclusifs.

***L'ADIMC d'Ille-et-Vilaine s'engage dans une nouvelle dynamique d'inclusion sociale au bénéfice du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap***

« L'ADIMC d'Ille-et-Vilaine accompagne près de 110 personnes en situation de handicap via une pluralité de services et d'établissements. Notre association a décidé de prendre appui sur les nouveaux dispositifs de financement pour faire évoluer son offre d'accompagnement en faveur d'une démarche encore plus inclusive des personnes en situation de handicap. » indique Jihed FLIFLA, Président de l'ADIMC d'Ille-et-Vilaine.

.../...

Situé en cœur de ville, à Vern-sur-Seiche, le dispositif d'inclusion de l'ADIMC d'Ille-et-Vilaine compte ainsi 6 logements T2 d'une surface moyenne de 50 m<sup>2</sup> et un appartement connexe constituant l'espace partagé au service des usagers.

*« Cet ensemble a été conçu en lien étroit avec un bailleur social, Aiguillon Construction, en prenant en compte les besoins spécifiques d'aménagement et d'adaptation des logements des personnes accueillies et en favorisant leur autonomie domiciliaire. Ces logements sont intégrés dans un ensemble d'habitats ordinaires de 85 appartements. Cette réalisation, dont le socle est la mise en œuvre d'un projet de vie sociale et partagée, va renforcer la dynamique d'inclusion sociale et de participation des personnes concernées. »* ajoute Jihed FLIFLA.

### ***L'AIMCP de la Loire développe une offre de logements inclusifs complémentaires à ses différents établissements et services***

L'Association des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés (AIMCP) de la Loire, quant à elle, accompagne déjà près de 290 personnes dont 65 à domicile, grâce à son SAVS, sur l'agglomération stéphanoise. Forte de son expertise, celle-ci s'engage dans une nouvelle dynamique en concourant au développement d'une offre de logements inclusifs dans les départements de la Loire et de la Drôme.

*« L'AIMCP de la Loire a été en effet retenue pour développer, en partenariat avec la SCIC « Le Toit Forézien », un nouveau projet d'éco-habitat inclusif et participatif à Saint-Etienne de 20 logements dont 8 seront réservés à des personnes en situation de handicap (6 studios et 2 T2). Proche du centre-ville et de toutes les commodités, ce projet comportera un espace collectif partagé de 100 m<sup>2</sup>. »* précise Maryse BARLET, Présidente de l'AIMCP de la Loire.

Parallèlement, l'AIMCP de la Loire va proposer une offre de 9 logements autonomes à Donzère dans un immeuble de plain-pied (8 studios et un T3) avec un espace de vie sociale et partagée de 55 m<sup>2</sup>. *« Cette offre concernera des personnes en situation de handicap vieillissantes. Les travailleurs d'ESAT retraités, hébergés précédemment dans un foyer d'hébergement, seront plus particulièrement concernés par ce projet d'habitat inclusif, qui pourrait servir d'étape avant un accueil dans une unité dédiée pour personnes handicapées vieillissantes de l'EHPAD voisin. »* ajoute Maryse BARLET.

### ***Paralysie Cérébrale France salue la création de l'Aide à la Vie Partagée (AVP)***

*« Paralysie Cérébrale France tient à saluer la création de cette Aide à la Vie Partagée qui va permettre de pérenniser le modèle de l'habitat inclusif et donc le développement d'une offre complémentaire à la vie ordinaire ou à la vie en établissement. Paralysie Cérébrale France sera attentive à son déploiement sur l'ensemble du territoire national sur la base d'un engagement volontariste de l'Etat et des Conseils départementaux et à la prise en compte des aménagements et des services nécessaires à l'accompagnement de personnes lourdement handicapées. »* conclut Jacky VAGNONI.

### ***L'Aide à la Vie Partagée : qu'est-ce que c'est ?***

L'Aide à la Vie Partagée (AVP) est une nouvelle mesure déployée, dès 2021, créant un droit individuel pour chaque personne en situation de handicap choisissant de résider dans un logement « API » (Accompagné, Partagé, Inséré dans la vie locale). Sur la base des recommandations du rapport de MM. PIVETEAU et WOLFROM : « *Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous* » (qui a permis de mettre en évidence que les formules de type « habitats inclusifs » étaient de plus en plus plébiscitées et appelaient à un financement plus fluide de la fonction d'animation), le Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021 a ainsi permis la création de l'AVP, octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont la personne morale animatrice a passé, pour cet habitat, une convention avec le département. La création de l'AVP constitue une nouvelle étape vers le déploiement d'une offre de logement adaptée au projet d'autonomie des personnes, quels que soient leur âge et leur situation.

### **L'habitat inclusif : qu'est-ce que c'est ?**

Il est destiné aux personnes aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. L'habitat inclusif constitue une forme "d'habiter" complémentaire au domicile (logement ordinaire) et à l'accueil en établissement (hébergement). L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de vie sociale.

### **Contact presse :**

Anne de LANDER - 06 61 77 48 72 - [annedelander@gmail.com](mailto:annedelander@gmail.com)

Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale.

Paralysie Cérébrale France fédère 23 associations situées tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires et non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces associations gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 300 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 7 500 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 128 établissements et 65 services. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 25 000 personnes, proches-aidants et professionnels, mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité de gouvernance du CNCPH, du Conseil de la CNSA et du comité exécutif de Collectif handicaps, Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...